



Extrait du Registre des délibérations du 20 mars 2024

Une autre vie s'invente ici

Date de publication : 26 mars 2024	Nombre de délégués en exercice : 118
Date de convocation : 7 mars 2024	Nombre de délégués présents ou <i>représentés</i> : 72 (691 voix) Votes (nbre voix) : Pour : 691 - Contre : 0 - Abstention : 0

Le 20 mars 2024, le comité syndical du Syndicat mixte du Parc naturel régional du Marais poitevin, légalement convoqués, s'est réuni à Frontenay-Rohan-Rohan (79), sous la présidence de Pascal DUFORESTEL.

Etaient présents ou *représentés* :

Au titre des communes de Charente-Maritime :

Angliers : Didier TAUPIN ; Benon : Jany LESOUF ; Courçon : Florence GUIBERTEAU ; Cram Chaban : Sabine SOBOTA ; Ferrières : Jenny MORTAGNE ; Le Gué d'Alléré : Marie-Odile ROUX ; La Laigne : Thierry BOUCARD ; *Nuailly d'Aunis* : *Magali VINCENT* ; La Ronde : Jean-Pierre SERVANT ; Saint Cyr du Doret : Didier DENIS ; Villedoux : Daniel BOURSIER

Au titre des communes des Deux-Sèvres :

Arçais : Philippe LEYSSENE ; Bessines : Alain LUSSEULT et Gérard RENAUDET ; Le Bourdet : Clément COHEN ; Coulon : Anne-Sophie GUICHET ; Epannes : Isabelle GAUTIER ; Frontenay-Rohan-Rohan : Olivier POIRAUD ; Magné : Catherine TROMAS ; Mauzé-sur-le-Mignon : Patrick RABALLAND ; Niort : Elmano MARTINS ; Prin Deyrançon : Olivier D'ARAUJO ; Saint Georges de Rex : Laurence LE MOIGNE ; Saint Hilaire la Palud : François BONNET ; Vallans : Olivier CAILLÉ ; Le Vanneau-Irleau : Bruno CARDINAUD

Au titre des communes de Vendée :

L'Aiguillon la Presqu'île : Laurent HUGER ; *Auchay-sur-Vendée* : Michel HERAUD ; Benet : Sylvie GRIFFON ; La Bretonnière-La Claye : Jean-Pierre PELLENEC ; Champagné les Marais : Natacha MORIN ; *Curzon* : Boris RIMBERT ; Damvix : Yannick MOREAU ; *Le Gué de Velluire* : Alexandre OLONDE ; *L'île d'Elle* : Fabien BILLARD ; Lairoux : Pierre CHABOT ; Le Langon : Jacqueline ARRESTAYS ; *Luçon* : Francis VRIGNAUD ; Maillé : Patricia LUCAS ; Mareuil sur Lay Dissais : Thierry COUILLAUD ; Le Mazeau : Bernard BORDET ; *Montreuil* : Geneviève BARNAUD ; *Péault* : Laurent MENANTEAU ; *Rives d'Autise* : Florent BAUDON ; *Saint Benoist sur Mer* : Daniel NEAU ; Sainte Radegonde des Noyers : Paul BOURNEL et Jacques TRAVAUX ; *Saint Vincent sur Graon* : Jannick RABILLÉ ; La Taillée : Judicael LAMY ; Triaize : Didier JOUSSEAUME ; *Les Velluire sur Vendée* : Sandrine JACQUAT ; Vix : Pascal BETAU ; Vouillé-les-Marais : Laëtitia DAVID

Au titre des EPCI :

Communauté d'Agglomération du Niortais : Anne-Sophie GUICHET ; Communauté de Communes Aunis Atlantique : Jean-Pierre SERVANT ; *Communauté de Communes Vendée Grand Littoral* : Daniel NEAU ; Communauté de Communes Sud Vendée Littoral : David MARCHEGAY ; Communauté de Communes Vendée Sèvre Autise : Gilles BOUTEILLER

Au titre du Conseil régional Nouvelle-Aquitaine : Pascal DUFORESTEL, Rémi JUSTINIEN, Guillaume RIOU, Margarita SOLA

Au titre du Conseil régional des Pays de la Loire : Lydie BERNARD, Lucie ETONNO, Yveline THIBAUD

Au titre du Conseil départemental de la Charente-Maritime : Valérie AMY-MOIE, Gilles GAY

Au titre du Conseil départemental des Deux-Sèvres : Philippe MAUFFREY, Rose-Marie NIETO, Olivier POIRAUD, Séverine VACHON

Au titre du Conseil départemental de la Vendée : Arnaud CHARPENTIER, Laurent FAVREAU, Stéphane GUILLON

Assistaient également les partenaires associés avec voix consultative :

Chambre d'agriculture de Charente-Maritime : Thierry BOUCARD ; Chambre des Métiers et de l'Artisanat des Pays de la Loire : Eric SAUTREAU ; Collectif des 3 fédérations de pêche : Olivier MOUY ; Ligue pour la Protection des Oiseaux 17 : Dominique CHEVILLON ; Deux-Sèvres Nature Environnement – Groupe Ornithologique des Deux-Sèvres : Pascale JEAN DIT BERTHELOT ; France Nature Environnement 85 : Yves LE QUELLEC

Adhésion de la commune non classée Aigrefeuille d'Aunis au Syndicat mixte



Parc naturel régional du Marais poitevin • 2, rue de l'église • 79510 Coulon • Tél. 05 49 35 15 20
correspondance@parc-marais-poitevin.fr • pnr.parc-marais-poitevin.fr



Adhésion de la commune non classée « Aigrefeuille d'Aunis » au Syndicat mixte

Contexte

Vu les statuts du syndicat mixte du Parc naturel régional du Marais poitevin,

Aigrefeuille d'Aunis, commune non classée, souhaite adhérer au Syndicat mixte et a délibéré en ce sens le 18 décembre 2023.

Le Bureau a, conformément à l'article 7-1-A des statuts du Syndicat mixte, fixé le montant de la cotisation annuelle de la commune à 50 € par délibération du 23 janvier 2024.

Dans ce cadre, il est proposé au Comité Syndical d'approuver l'adhésion de Commune d'Aigrefeuille d'Aunis au Syndicat mixte et de mettre à jour la liste des communes adhérentes annexée aux statuts.

Décision

Sur proposition du Président et après en avoir débattu, le Comité syndical décide :

- > d'approuver l'adhésion d'Aigrefeuille d'Aunis au Syndicat mixte, commune non classée
- > de mettre à jour la liste des communes adhérentes annexée aux statuts

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus

Le Président,
Pascal DUFORESTEL

